

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 3 novembre 2003

Présents

Frank BARON, Erhard FRIEDBERG, James Mc CEARNEY.
Laurent de MONNERON, Arnaud ROHMER, François SEROT ALMERAS LATOUR.

Absents ou excusés

David ABIKER (procuration James Mc CEARNEY), Nicolas DAHAN (procuration James Mc CEARNEY), Marie-Christine LABROUSSE (procuration Frank BARON), Gilles LE CHATELIER (procuration Frank BARON), Christian LEQUESNE (procuration Erhard FRIEDBERG).
Alexandre CLEMENT, Andréa JIMENEZ SORIANO, Laurent MAFFEIS, Lisa PICHENY (procuration Laurent MAFFEIS), Caroline RICCI (procuration Arnaud ROHMER).

Assistaient à la séance

M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
M. Stéphane AUZANNEAU	directeur de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication,
Mme Gaëlle COUTANT	chargée de mission à la direction de la communication.

*
* *

I. Reconnaissance des associations	p. 2
II. Statut du bureau des arts	p. 4
III. Echange d'informations sur des questions diverses	p. 7

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2003

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence d'Arnaud Rohmer, qui passe la parole à Xavier Brunschvicg.

Xavier BRUNSCHVICG indique que la procédure de reconnaissance des associations comprendra deux parties aujourd'hui. La première sera la procédure telle qu'elle a lieu chaque année, avec le recueil des soutiens des étudiants. La deuxième consistera à examiner le cas du Bureau des Arts (BDA) qui prétend à un statut d'association permanente au sein de Sciences Po. Cette question avait été abordée lors de la dernière Commission paritaire et un groupe de travail s'est réuni le 31 octobre à ce sujet.

I. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS

a) Exposé

Xavier BRUNSCHVICG indique qu'un bilan complet de cette procédure a été distribué aux membres de la Commission paritaire. En ce qui concerne le calendrier, la procédure a encore été avancée par rapport à l'année dernière. Les associations seront reconnues dès ce soir, alors que jusqu'à il y a deux ans, elles étaient généralement reconnues vers la mi-décembre. En ce qui concerne les nouveautés de la procédure cette année, à la demande de certaines associations, on a fixé à 65 le nombre maximum de soutiens pouvant être obtenus par chaque association. Cela évite de trop diluer les soutiens étudiants et d'avoir des associations qui s'estiment plus légitimes que d'autres parce qu'elles ont obtenu beaucoup plus de soutiens. Il ne s'agit pas d'un scrutin. A partir de 60 soutiens, toute association est reconnue. Il sera permis aux associations d'héberger un site web avec des capacités de stockage un peu plus importantes. Tout comme l'année dernière, il n'y a pas eu d'incident ou de tentative de fraude, le mot de passe de messagerie électronique étant maintenant demandé lors du soutien d'une association. Une seule chose a un peu compliqué la procédure : l'administration avait demandé à tous les étudiants de réactiver leur messagerie. Même lorsque la messagerie continue à exister, il faut réactualiser son statut chaque année. Certains étudiants, qui ne l'avaient pas fait, ont rencontré quelques difficultés lors du soutien. Mais de manière générale, la procédure s'est bien déroulée.

41 associations étaient candidates cette année, contre 57 en 2002, 47 en 2001 et 45 en 2000. Cette baisse des candidatures s'explique par le fait que le BDA a fédéré plusieurs associations. 37 associations ont recueilli au moins 60 soutiens. Il s'agit des associations suivantes : Adala, Aide Médicale pour l'Amérique Latine, Alter Liban, Amnesty International, Asie Extrême, Association culinaire de Sciences Po, Association des juristes de Sciences Po, Association des Néo-cons, Association Franco-allemande, ATTAC, Bureau des Arts de Sciences Po, Centre Saint-Guillaume, Conférence Olivaint, Convention pour la 6^{ème} République, Dialogue et Initiatives, Ecologic, Gauche Moderne, In Vino Veritas, Insolens, Les Jeunes Européens, Libertad, Mousse, Mouvement des Jeunes socialistes, NEPAD Avenir, Samovar, Sciences Po Finance, Les Sciences Potiches se Rebellent, Scoubidoo, Sens Public Puzzle, Shams, La Souris Verte, Starting Block, Togodo, UDF Sciences Po, UMP Sciences Po, Union des Etudiants Juifs de France, Zamal !.

Quatre associations n'ont pas obtenu un nombre de soutiens suffisant. Il s'agit de Doors (46 soutiens), Groupe Biblique Universitaire (38 soutiens), Energies Démocrates (34 soutiens) et France Horizons (34 soutiens). Le règlement des libertés politiques et syndicales est clair sur ce point. Pour être reconnu

comme association de Sciences Po, il faut obtenir au moins 60 soutiens. Le règlement prévoit également une limite de 40 associations reconnues, mais la question ne se pose pas cette année.

b) Questions et observations

Arnaud ROHMER constate que le nombre d'étudiants ne soutenant qu'une seule association ne cesse d'augmenter. Il demande si l'administration en connaît les raisons. Cela est-il dû à un problème technique ?

Gaëlle COUTANT répond qu'il n'y a aucun problème technique. Une fois que l'étudiant a validé un soutien, l'écran de validation lui indique qu'il a droit à un autre soutien. Il peut le valider plus tard.

Arnaud ROHMER remarque que le nombre d'étudiants ayant soutenu des associations a également baissé : il est de 1437 étudiants, contre 1616 en 2002.

Xavier BRUNSCHVICG fait remarquer qu'il était de 1384 en 2001 et 1455 en 2000. Cette année est donc dans la moyenne. Il est vrai qu'un nombre plus élevé d'étudiants n'a soutenu qu'une association : 338 étudiants, contre 281 en 2002 et 248 en 2001. Cela peut tenir à leur choix, à l'offre qu'ils ont peut-être jugée moins importante ou intéressante. Il est difficile de spéculer sur des considérations individuelles.

Arnaud ROHMER sait que le règlement exige 60 soutiens pour qu'une association soit reconnue. Cette règle a été réaffirmée l'an dernier, mais il juge dommage de refuser la reconnaissance à trois autres associations, Sciences Po ayant les moyens d'accueillir 40 associations. Au vu de la faible participation des étudiants à la procédure de reconnaissance, la Commission pourrait reconnaître trois associations de plus, qui sont finalement relativement proches du seuil fixé. Quatre associations n'ont pas obtenu suffisamment de soutiens, mais la règle étant de ne pas dépasser 40 associations, il propose de ne pas faire exception à deux règles en même temps. La Commission pourrait reconnaître les trois associations qui ont le plus de soutiens dans ce groupe.

James Mc CEARNEY fait remarquer que ce chiffre de 40 associations est une limite. Rien n'oblige la Commission paritaire à reconnaître 40 associations. Cette discussion a déjà eu lieu l'année dernière. La Commission a énoncé une règle de 60 soutiens. On ne peut pas changer les règles après les résultats du jeu.

Arnaud ROHMER pense qu'il est nécessaire de réfléchir à la faible participation des étudiants à la procédure de reconnaissance.

James Mc CEARNEY ne voit pas la pertinence de cette remarque.

Arnaud ROHMER estime que puisque peu d'étudiants se sont intéressés à cette procédure de reconnaissance, la limite de 60 soutiens pourrait être remise en cause.

James Mc CEARNEY répond qu'on ne peut pas, à partir du constat que cette procédure a laissé un grand nombre d'étudiants indifférents, décider que la Commission paritaire va voter à leur place. Si les étudiants n'ont pas exprimé de soutien, c'est parce qu'ils n'avaient pas envie de le faire. C'est dommage, mais la Commission paritaire ne peut pas estimer que c'était une erreur de leur part et qu'il faut exprimer un soutien à leur place.

Laurent de MONNERON fait remarquer que les associations qui se sont présentées sont responsables. Si elles n'ont pas obtenu suffisamment de soutiens, c'est parce qu'elles n'ont pas suscité l'intérêt des étudiants, qui étaient suffisamment informés sur les associations. En outre, le fait de reconnaître les associations qui n'ont pas obtenu suffisamment de soutiens est démotivant pour les associations qui se sont mobilisées pour avoir soixante soutiens. Cela fait perdre tout son sens à la procédure de reconnaissance.

M. SEROT ajoute qu'en limitant à 65 le nombre de soutiens possibles, on a permis aux étudiants de soutenir d'autres associations lorsque celle qui les intéressait avait déjà le nombre de soutiens requis. Si les étudiants avaient voulu voter pour ces associations, ils l'auraient fait. Or un nombre non négligeable ont choisi de ne soutenir qu'une association.

Frank BARON pense que si on devait constater que la procédure posait des problèmes dans les années à venir, il serait logique de changer la règle. Mais il n'est pas normal de vouloir le faire juste après le résultat de la procédure. Si on repêche ces quatre associations, cela videra de son sens toute la procédure.

Xavier BRUNSCHVICG est d'accord.

Arnaud ROHMER indique que son identifiant électronique à Sciences Po ne fonctionne pas. Il a contacté le service informatique, où on lui a expliqué que lors de la validation de sa messagerie, il y avait dû y avoir un bug dans le logiciel. D'autres étudiants sont dans ce cas. Il demande si l'administration a eu écho de ces problèmes et si cela n'a pas pu influencer sur les résultats du vote.

Gaëlle COUTANT répond qu'elle a seulement entendu parler des étudiants qui n'avaient pas réactivé leur messagerie et dont l'identifiant n'était donc pas reconnu par le système.

Arnaud ROHMER précise qu'il a réussi à réactiver sa messagerie, mais qu'il n'a pas pu s'inscrire avec son identifiant. On lui a indiqué qu'il faisait partie d'un lot d'étudiants pour lequel il y a eu un bug lors de la réactivation.

Gaëlle COUTANT répond qu'aucun étudiant ne s'est plaint de cela auprès d'elle. Pour ceux qui ont eu des difficultés, le problème a été résolu après réactivation.

Xavier BRUNSCHVICG ajoute qu'il arrive généralement à avoir un aperçu assez fidèle du nombre de bugs qu'il peut y avoir pendant la procédure. Si un groupe d'étudiants a un problème, les remarques arrivent très vite, de façon franche et massive. La procédure s'est bien déroulée, sans qu'on signale de problème majeur. Il n'a pas le sentiment que ce problème ait concerné beaucoup d'étudiants.

Laurent de MONNERON précise qu'il y a eu quelques dysfonctionnements au tout début de la procédure, notamment pour visualiser la progression des soutiens. Mais cela a été réglé en deux heures.

Arnaud ROHMER propose de voter pour savoir si les trois associations les plus proches du seuil de 60 voix peuvent être reconnues. Il s'agit de Doors, Groupe Biblique Universitaire et Energies Démocrates.

c) Vote

La reconnaissance des trois associations est refusée à la majorité. (Chiffre non indiqué)

Les 37 associations ayant obtenu le nombre de soutiens requis sont reconnues à l'unanimité.

II. STATUT DU BUREAU DES ARTS

a) Exposé

Xavier BRUNSCHVICG indique qu'il a demandé à un représentant du BDE d'assister à cette Commission paritaire. En effet, le BDA souhaite s'occuper de deux événements et d'un service qui étaient jusque-là en partie assumés par le BDE. Il s'agit de la Journée Dédicaces, de la Semaine des Arts et de la vente de places pour différents événements culturels. Puisque le BDE recevait une subvention spécifique pour l'organisation de la Semaine des Arts, les conventions qui pourraient être passées entre le BDA et Sciences Po amèneraient une modification de la convention établie entre le BDE et Sciences Po. Plusieurs rencontres ont eu lieu à ce sujet et le BDE soutient globalement le projet de BDA.

Edmond ESPANEL, président du BDA, présente les deux personnes qui sont venues avec lui ce soir : Lucie Larguier, secrétaire générale du BDA et Nicolas Amiel, trésorier. L'augmentation régulière du nombre d'étudiants à Sciences Po et la réforme de la scolarité qui, à travers la semestrialisation et l'année obligatoire à l'étranger, a modifié la présence des étudiants à Sciences Po, ainsi que la montée en puissance des projets collectifs, ont amené certains étudiants à constater que la vie culturelle

portée par les associations était plus délicate à mettre en œuvre. Des associations ont décidé de prendre l'initiative pour redynamiser et pérenniser cette vie culturelle. C'est la démarche choisie avec quatre associations reconnues l'année dernière et qui ont rejoint le BDA : une associations musicale, Fugue en Tête, et son pendant le Chœur et orchestre de Sciences Po, une association littéraire, les Lettres Perçantes, une association théâtrale, Théâtreac, et Artmaniak, qui s'occupait d'un journal et d'un certain nombre d'événements. Ces quatre associations se sont réunies en une nouvelle association déclarée à la Préfecture de Police de Paris et dont la création a été publiée au Journal Officiel de septembre 2003. Le BDA s'est fixé trois missions. La première est de dynamiser la vie culturelle à Sciences Po et de pérenniser les grands événements qui font vivre la communauté de Sciences Po. La deuxième mission est de stimuler la créativité des étudiants à travers la pratique artistique. Un atelier d'improvisation, des groupes de théâtre et un cours de dessin sont prévus. Enfin, la troisième mission du BDA est de favoriser l'égal accès de tous à la culture. Le BDA a donc mis en place un tarif d'adhésion spécifique pour les boursiers, ainsi qu'un service de billetterie qui propose des spectacles à tarif réduit. Concrètement, le BDA est organisé en une structure par pôles : par projets, événements ou activités. Une quarantaine de personnes travaillent actuellement sur les différentes activités et sur les événements préparés par le BDA. Ce dernier demande à la Commission paritaire de le reconnaître comme association permanente par souhait de voir reconnaître cette volonté de dynamiser et de pérenniser les activités culturelles à Sciences Po. En outre, face à la crise de croissance d'une association qui compte déjà plus de 200 adhérents et organise des événements tout au long de l'année, un statut permanent lui permettrait d'accéder à certains moyens, notamment un local, qui pourraient appuyer l'ensemble des activités de l'association.

b) Questions et observations

Xavier BRUNSCHVICG souhaite insister sur le fait que ce projet permet d'atteindre une taille critique suffisamment importante pour mutualiser des services aux étudiants et pour contacter des partenaires financiers et culturels. Cette taille critique devrait permettre d'offrir des services de qualité aux étudiants et de pérenniser l'activité. Dans les petites structures associatives, la question de la pérennisation de l'activité de l'association se pose fréquemment. Il tient également à saluer le dynamisme de l'équipe en place. Depuis la fin du mois d'août, elle a été en contact fréquent avec la direction de la communication. Xavier Brunschvicg a le sentiment d'être en face d'une équipe motivée, qui a déjà plusieurs faits à son actif, comme un nombre important d'adhésions et l'organisation d'un certain nombre de manifestations. L'action de cette équipe semble poussée, sérieuse et extrêmement structurée, ce qui est un bon présage pour l'avenir.

Erhard FRIEDBERG demande si le BDA envisage de dynamiser la vie à Sciences Po en ce qui concerne les débats, avec ou sans l'extérieur.

Edmond ESPANEL répond que le BDA prévoit l'organisation de deux types de rencontres avec des personnalités du monde culturel. Les premières seront des rencontres mensuelles d'une vingtaine d'étudiants au maximum avec des écrivains et intellectuels. D'autres rencontres seront organisées en marge de spectacles, d'expositions et de films avec des personnalités qui sont intervenues dans ces spectacles, pour débattre de questions autour de la culture, par exemple le statut des intermittents du spectacle ou la manière dont on monte une pièce de théâtre.

Erhard FRIEDBERG indique qu'il pensait plutôt à l'équivalent d'un club de débats entre étudiants sur des sujets d'actualité. Les étudiants de Sciences Po doivent être capables de bien articuler leur réflexion autour de sujets d'actualité. Cela se fait beaucoup aux Etats-Unis. Il demande si les responsables du BDA ont déjà réfléchi à cela. Il précise que ce n'est pas une critique de l'activité actuelle de l'association.

Le représentant du BDE indique que la démarche de son association, que le BDA sera amené à suivre, est une certaine neutralité à l'égard des différentes opinions politiques et des partis qui ont la prérogative d'organiser des débats autour des sujets qui les intéressent. Le cas échéant, le BDE peut chapeauter, notamment pour les questions financières ou logistiques, des débats importants comme celui qui a été organisé sur la guerre en Irak. Mais un certain nombre d'associations existent déjà à

Sciences Po autour de divers centres d'intérêt. A l'intérieur même de ces associations, il y a des discussions et des échanges d'idée. Au vu de l'offre qui existe déjà à Sciences Po, la création d'un club de débats ne répondrait pas à une véritable demande des étudiants.

Frank BARON demande si la reconnaissance du caractère permanent du BDA implique une plus grande contribution de la FNSP au budget de l'association.

Xavier BRUNSCHVICG répond que cela peut être le cas. Tout dépend de la convention qui sera établie et présentée à la Commission paritaire avant d'être signée. Aujourd'hui, la Commission va acter ou non le principe de reconnaissance du statut permanent de l'association. Lors d'une prochaine séance, un projet de convention entre la FNSP et l'association sera soumis à l'approbation de la Commission. La FNSP peut accorder des moyens au BDA, soit à travers une subvention directe, soit en payant les frais de téléphone ou de courrier, soit en mettant des locaux à la disposition de l'association. La FNSP peut flécher ces moyens, en indiquant par exemple que tel montant est réservé à la Semaine des Arts. La FNSP peut également fixer un cahier des charges très précis pour l'association, par exemple l'obligation d'organiser une Journée Dédicaces et une Semaine des Arts chaque année. Il est logique qu'un certain nombre de moyens soit accordés au BDA, notamment un local, ce qui constitue la principale demande de l'association. La direction n'y voit aucun inconvénient, mais il n'est pas facile de trouver un local à Sciences Po, d'autant plus que l'association veut être proche des étudiants.

Le représentant du BDE indique que son association est favorable à la création du BDA. Quelques détails qui posaient problème en ce qui concernait la Semaine des Arts ont été réglés. Le BDE a organisé cet événement pendant plusieurs années et avait pris des engagements avec certains de ses partenaires, notamment le maintien du concours d'éloquence pendant la Semaine des Arts. Le BDE avait en outre comme projet d'organiser un grand concert de musique classique dans le jardin de Sciences Po. Ce sont des points précis qu'il souhaite voir maintenu pendant la Semaine des Arts, au moins cette année. Le but est que cette Semaine des Arts se déroule le mieux possible. Ensuite, au regard de l'expérience de cette année, il faudra discuter de la meilleure structure à adopter pour cette Semaine. Par ailleurs, le BDE et le BDA auront chacun son domaine de spécialisation, mais ils pourraient accomplir un certain nombre de choses ensemble. La création du BDA est une très bonne chose. Le BDE devait mener de front de nombreuses activités dans des domaines très variés, ce qui rendait parfois les choses difficiles. La prise en charge de deux grandes manifestations par le BDA lui facilitera la tâche.

Stéphane AUZANNEAU demande si les responsables du BDA ont réfléchi aux modalités concrètes d'implication des étudiants étrangers.

Edmond ESPANEL souhaite rebondir sur les propos du représentant du Bureau des Elèves avant de répondre à la question de Stéphane Auzanneau. La Semaine des Arts accueille tous les projets associatifs. Quelle que soit la structure de coordination, cela ne changera pas. Le BDA a toujours eu pour idée de continuer à collaborer avec les autres associations, permanentes et non permanentes, pour produire cette animation à destination des étudiants de Sciences Po. En ce qui concerne les étudiants internationaux, ils représentent aujourd'hui 30 % du corps étudiant de Sciences Po. Il peut être difficile de les intéresser à la culture française, notamment à cause de la barrière de la langue. Le BDA a eu l'idée de mettre en place une *Newsletter* dont une partie sera en anglais pendant les premières semaines, mais cela n'a pas encore pu être fait. Le BDA offre ses services à l'ensemble des étudiants et les étudiants internationaux sont notamment intéressés par le service de billetterie de l'association. Mais celle-ci n'a pas de politique particulièrement ciblée à leur égard.

Le représentant du BDE indique que le BDE a pour projet de créer des parrainages entre des étudiants français et étrangers de Sciences Po. Mais pour cela, le BDE se heurte à un problème logistique, qui est l'accès aux fichiers des étudiants étrangers. S'il pouvait avoir leur adresse Internet pour les cibler particulièrement, ce serait une bonne chose. Cela permettrait de réaliser une meilleure intégration de ces étudiants, qui ont tendance à rester entre eux.

Laurent BIGORGNE est très sensible à la question de l'intégration des étudiants internationaux, mais il n'est pas sûr que cette intégration puisse se faire concrètement à travers l'emploi de mails. En

revanche, depuis trois ans, 350 étudiants internationaux sont présents pour leur stage d'intégration à compter du 1^{er} septembre. Ce sont des étudiants vacataires à la DAIE qui organisent leurs premiers pas dans Paris. Le BDE, le BDA et d'autres associations pourraient profiter de cette occasion pour contacter les étudiants étrangers à un moment où ils ne sont pas encore trop sollicités par le travail académique et où ils souhaitent découvrir Paris. Ils sont très ouverts et demandeurs de contacts avec les étudiants français.

Xavier BRUNSCHVICG ajoute que l'administration ne communique aucune adresse mail à qui que ce soit, qu'il s'agisse d'organismes extérieurs ou d'associations de Sciences Po.

Arnaud ROHMER propose de passer au vote de la proposition.

Frank BARON demande quelle est la nature de l'avis que doit donner la Commission.

Arnaud ROHMER répond qu'il s'agit d'un avis consultatif, puisque la convention n'a pas encore été établie. Il lit la proposition de résolution : « La Commission paritaire reconnaît l'association dénommée Bureau des Arts de Sciences Po comme association permanente au sein de l'IEP de Paris.

Une convention entre la FNSP et le Bureau des Arts doit être établie et soumise pour avis à la Commission paritaire afin de définir leurs obligations réciproques. »

c) Vote

Le principe de reconnaissance du statut permanent du BDA est approuvé à l'unanimité.

III. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

M. SEROT demande si la direction a eu des nouvelles de Pierre Mazzone, l'ancien président de Sciences Po Conseil.

Laurent BIGORGNE répond qu'il a reçu la nouvelle équipe de l'association il y a une semaine. Il leur a vivement conseillé d'adresser un courrier recommandé à l'ancien président afin qu'il rende le chéquier de Sciences Po Conseil.

Gaëlle COUTANT indique qu'elle a reçu un mail de Pierre Mazzone affirmant qu'il avait renvoyé le chéquier.

Laurent BIGORGNE ajoute que la direction tentera de faire en sorte que la situation se débloque.

Stéphane AUZANNEAU rappelle que le problème n'était pas seulement le chéquier, mais qu'il fallait clarifier la situation financière de Sciences Po Conseil.

Laurent BIGORGNE confirme que l'association doit repasser devant la Commission paritaire pour le vote du quitus. S'ils ne sont pas en mesure de le faire dans un délai raisonnable, il appartiendra à la Commission d'en tirer les conclusions.

Arnaud ROHMER fait remarquer que certains étudiants en séjour à l'étranger semblent avoir disparu. Il demande s'il est prévu d'informer les membres de la commission de validation de la 3^{ème} année de la résolution ou de la non résolution de ces cas.

Laurent BIGORGNE répond que comme tous les ans, certains étudiants en séjour à l'étranger déploient énormément d'énergie à ne pas se manifester. Lorsque le séjour se fait dans le cadre d'une université, chaque étudiant a un chargé de mission référent et au début de chaque semestre, la DAIE envoie aux étudiants un formulaire à renvoyer sur les choix de cours et sur les résultats du semestre écoulé. On demande également aux étudiants de réaliser un mémoire. Le stage est également régulièrement suivi, puisque quatre ou cinq fois pendant l'année, le chargé de mission responsable des étudiants à Sciences Po Avenir envoie un mail aux étudiants pour demander comment le stage se déroule et fait le point avec les maîtres de stage. Dans des cas rares, ces mails restent sans réponse malgré plusieurs relances. Cette année, la direction est longtemps restée sans nouvelles d'un étudiant parti au Japon. Il avait simplement décidé de quitter Sciences Po et ne s'est pas donné la peine de

prévenir Sciences Po et l'université qui l'accueillait. Dans les prochains jours, la direction sera amenée à faire un point définitif sur la situation des étudiants qui n'ont remis que très tardivement des éléments de validation de leur année. Laurent Bigorgne propose de réunir un groupe de travail afin de tirer un bilan de cette expérience et de progresser sur le terrain de la validation de cette année. Cette validation a maintenant lieu avant la rentrée, ce qui peut permettre, lorsque c'est nécessaire, d'obliger un étudiant à accomplir un semestre supplémentaire de scolarité afin de valider entièrement son 1^{er} cycle. Laurent Bigorgne souhaite associer davantage les élus du Conseil de Direction et de la Commission paritaire à la résolution de ces questions de validation, qui mettent en jeu la crédibilité de Sciences Po auprès des entreprises et des universités qui accueillent ces étudiants. La majorité des séjours se passent bien, mais 3 à 4 % des étudiants font preuve d'une légèreté qui est préjudiciable à la réputation de Sciences Po. Jusqu'à présent, ces problèmes ont été réglés au cas par cas. On peut maintenant tirer un certain nombre de règles générales qui seront communiquées à l'avance aux étudiants.

Les panneaux d'affichage sont attribués aux associations reconnues par tirage au sort.

La séance est levée à 19 h 15.